



Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)

Programme d'études techniques

SECTEUR 20 – SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Sous-ministériat du développement et du soutien des réseaux

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-93475-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

22-403-28 -w1

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	2
Visées de la formation collégiale.....	3
Compétences communes de la formation collégiale	3
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales	4
Le programme d'études <i>Techniques d'éducation à l'enfance</i> (322.A1).....	5
Les buts du programme d'études.....	6
Formation spécifique	6
Intentions éducatives.....	7
Formation générale commune et propre.....	8
Formation générale complémentaire	13
La finalité du programme d'études.....	14
Les objectifs	15
Liste des énoncés de compétence	15
Matrice des compétences	17
Formation spécifique	19
Formation générale commune et propre.....	52
Formation générale complémentaire	75
Renseignements complémentaires	91
Glossaire relatif aux programmes d'études techniques.....	91
Lexique de la composante de formation spécifique	93
Harmonisation	98
Risques en matière de santé et de sécurité du travail.....	99

322.A1

Techniques d'éducation à l'enfance

2022

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 unités
Durée totale :	2 490 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	1 830 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

- Aucune

Les programmes d'études collégiales

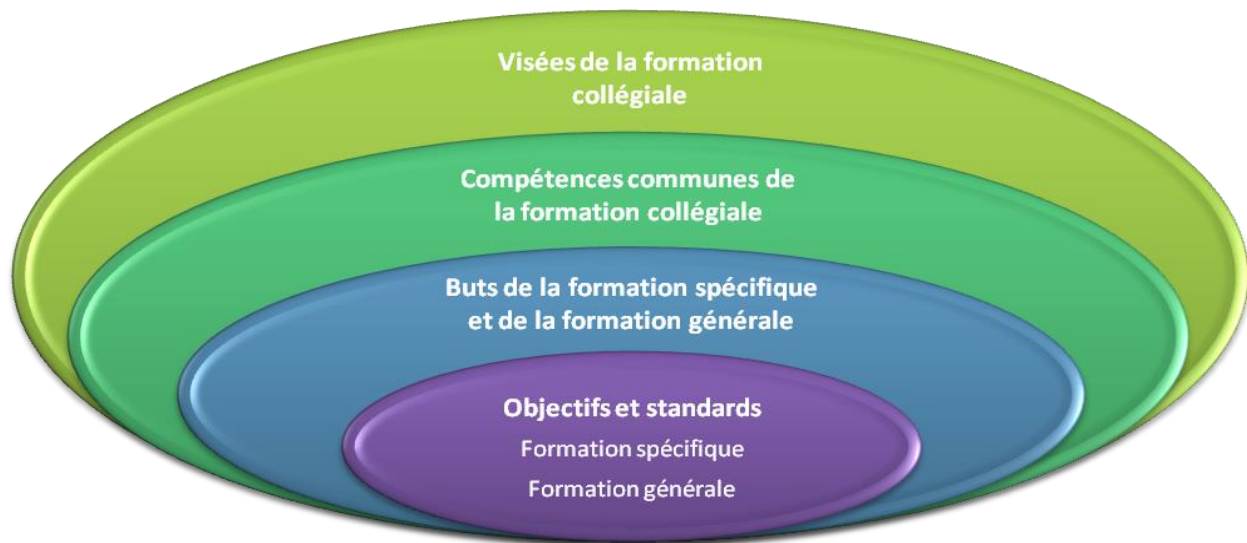
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1)

Le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* a été conçu suivant le *Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques*. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 64 $\frac{1}{3}$ unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique peuvent servir de guide et permettent de réfléchir à la mise en œuvre du programme d'études par l'établissement. Elles s'appuient sur des valeurs et des préoccupations propres à une profession et portent sur des attitudes, des habitudes de travail et des habiletés intellectuelles qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ainsi que des objectifs et standards.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme *Techniques d'éducation à l'enfance*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Empathie : L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance adopte une posture compréhensive, notamment par une écoute authentique. Elle ou il maintient une distance émotionnelle appropriée qui lui permet de se centrer sur ce qui est exprimé par l'enfant et sa famille.
- Capacité d'adaptation : L'éducatrice ou l'éducateur se trouve quotidiennement dans des situations qui requièrent de la souplesse de même que de la créativité et pour lesquelles elle ou il doit proposer des solutions pertinentes tout en maintenant un climat harmonieux.
- Autonomie professionnelle : L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance doit faire face à des situations complexes qui exigent du discernement. Elle ou il fait preuve quotidiennement d'autonomie professionnelle grâce à une solide base de connaissances et aux habiletés acquises. Elle ou il prend des décisions éclairées qui s'appuient notamment sur les valeurs, les potentialités et la trajectoire de vie de l'enfant et de sa famille.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* vise à former des éducatrices et des éducateurs à l'enfance.

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance est une personne spécialisée dans le domaine de l'enfance. Elle ou il a la responsabilité d'assurer le bien-être, la santé, la sécurité et le développement global et harmonieux des enfants dont elle ou il a la garde. Pour ce faire, elle ou il exerce une surveillance constante et fait preuve de vigilance tout au long de la journée. Elle ou il peut notamment prodiguer des soins physiques et d'hygiène aux jeunes enfants.

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance veille à créer et à maintenir une relation bienveillante, sécurisante et significative avec chaque enfant du groupe et sa famille. Elle ou il communique à la famille les progrès de l'enfant ainsi que tout défi ou besoin pouvant nécessiter une aide particulière. De plus, dans l'ensemble de ses tâches et activités, elle ou il tient compte du programme éducatif et applique les étapes du processus de l'intervention éducative.

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance observe les enfants de manière continue et identifie leurs besoins, leurs champs d'intérêt et leurs capacités. Elle ou il planifie, organise et met en place des actions éducatives qui visent leur épanouissement. Elle ou il instaure des routines, assure un climat propice aux apprentissages et accompagne les enfants dans leurs jeux et leurs activités du quotidien pour les aider à acquérir de saines habitudes de vie, ainsi qu'à développer leur estime de soi, leur autonomie de même que leur créativité. Dans toutes ses actions, l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance montre de la souplesse, de la créativité et de l'initiative afin de s'adapter aux situations imprévues, d'innover au regard des actions éducatives et de progresser dans sa pratique professionnelle.

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance agit comme guide et offre un soutien en ce qui a trait au développement physique, moteur, cognitif, langagier, social, moral, affectif et sexuel de l'enfant. Elle ou il élabore un plan de soutien, s'il y a lieu, et participe à la conception et à l'application du plan d'intervention pour l'enfant présentant des besoins particuliers, s'il y a lieu. Elle ou il établit un partenariat avec la famille de l'enfant, collabore avec des collègues ainsi que des personnes-ressources et fait preuve d'éthique professionnelle dans l'accomplissement de son travail.

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance travaille principalement dans des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées ou non subventionnées, en milieu familial, en milieu scolaire, dans des haltes-garderies ou dans d'autres milieux offrant des services éducatifs à l'enfance.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 02KJ Explorer la profession.
- 02KK Examiner le développement global de l'enfant.
- 02KL Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille.
- 02KM Observer l'enfant.
- 02KN Veiller à la sécurité et à la santé de l'enfant.
- 02KP Établir des relations professionnelles.
- 02KQ Préserver son intégrité physique et psychologique.
- 02KR Mettre en place des interventions démocratiques.
- 02KS Organiser l'environnement éducatif.
- 02KT Planifier les actions éducatives.
- 02KU Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l'enfant.
- 02KV Contribuer à la mission du service de garde éducatif.
- 02KW Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie.
- 02KX Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales.
- 02KY Éveiller l'enfant à la littératie.
- 02KZ Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique.
- 02L0 Éveiller l'enfant à la numératie et à son environnement.
- 02L1 Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants.

Formation générale commune et propre

16 ⅔ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
- 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
- 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
- 4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

- 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
- 4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
- 4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

000V	Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
000W	Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
000X	Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
000Y	Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
000Z	Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
0010	Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
0067	Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
0011	Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
0012	Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
0013	Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
0014	Réaliser une production artistique.
021L	Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
021M	Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES GÉNÉRALES												
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Code de la compétence	Explorer la profession	Examiner le développement global de l' enfant	Analyser le contexte de vie de l' enfant et de sa famille	Observer l' enfant	Veiller à la sécurité et à la santé de l' enfant	Établir des relations professionnelles	Préserver son intégrité physique et psychologique	Organiser l' environnement éducatif	Planifier les actions éducatives	Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l' enfant	Contribuer à la mission du service de garde éducatif
Code de la compétence		02KJ	02KK	02KL	02KM	02KN	02KP	02KQ	02KS	02KT	02KU	02KV
Mettre en place des interventions démocratiques	02KR	0	0	0	0	0	0	0				
Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie	02KW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales	02KX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éveiller l'enfant à la littératie	02KY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique	02KZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éveiller l'enfant à la numératie et à son environnement	02L0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants	02L1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Formation spécifique

Code : 02KJ

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Explorer la profession.	• Dans les différents milieux de travail. • À partir : ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ de la législation; ○ des procédures et des outils de travail.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Regard réflexif sur son choix de carrière. • Utilisation appropriée de la terminologie. • Reconnaissance juste de l'importance de l'éthique professionnelle dans l'exercice de la profession.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner la structure du réseau.	• Reconnaissance juste de la portée des lois et de la réglementation. • Caractérisation appropriée des différents services de garde éducatifs à l'enfance. • Distinction appropriée des mandats et des objectifs des services de garde éducatifs à l'enfance.
2. Examiner les tâches et les opérations liées à l'exercice de la profession.	• Liens pertinents entre les tâches, les opérations et les conditions et exigences de réalisation. • Distinction appropriée des outils de travail de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance. • Reconnaissance juste des responsabilités de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance et des autres personnes intervenantes. • Reconnaissance juste des conditions de travail et des perspectives de carrière.
3. Examiner les composantes de l'agir professionnel.	• Caractérisation appropriée des étapes du processus de l'intervention éducative. • Analyse juste des contextes d'utilisation des outils technologiques. • Identification claire des attitudes professionnelles attendues dans la profession. • Exploration appropriée de la démarche de la pratique réflexive. • Réflexion appropriée sur l'importance de la formation continue dans la profession.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Examiner le développement global de l'enfant.	• Auprès de l'enfant. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant); ○ des outils de travail. • À partir : ○ de la documentation récente; ○ des caractéristiques et de l'âge de l'enfant.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Examen approprié de la complémentarité des domaines de développement. • Reconnaissance juste des besoins fondamentaux. • Reconnaissance juste des besoins développementaux. • Reconnaissance juste des besoins particuliers de l'enfant, s'il y a lieu. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le développement physique et moteur.	• Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement physique. • Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement moteur. • Examen des causes et des conséquences d'un écart au regard du développement physique et moteur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Caractériser le développement cognitif et langagier.	• Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement cognitif. • Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement langagier. • Examen des causes et des conséquences d'un écart au regard du développement cognitif et langagier.
3. Caractériser le développement social, moral, affectif et sexuel.	• Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement social. • Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement moral. • Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement affectif. • Liens pertinents entre les comportements de l'enfant et les étapes de son développement sexuel. • Examen des causes et des conséquences d'un écart au regard du développement social, moral, affectif et sexuel.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille.	• Au près de l'enfant et de sa famille. • En contexte de diversité. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ des outils de travail. • À partir : ○ de la documentation récente; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Regard réflexif sur ses perceptions à l'égard de la diversité. • Mise en contexte appropriée des valeurs de la famille. • Mise à contribution des forces de l'enfant et de sa famille. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner la diversité des familles.	• Considération respectueuse du contexte social et culturel. • Considération respectueuse de la trajectoire de vie. • Réflexion éclairée sur la dynamique familiale.
2. Reconnaître les besoins de la famille.	• Examen soigné des interactions de la famille avec son environnement social. • Examen soigné des facteurs de risque et des facteurs de protection. • Identification claire des besoins de l'enfant et de sa famille.
3. Examiner les modalités de soutien.	• Reconnaissance juste des obstacles à l'inclusion, s'il y a lieu. • Reconnaissance juste des conditions favorables à l'inclusion. • Relevé pertinent des réseaux de soutien et des ressources d'aide dans la communauté. • Réflexion éclairée sur le rôle et les responsabilités de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Observer l'enfant.	• En situation individuelle et de groupe. • En contexte de diversité. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ d'outils d'observation. • À partir de la documentation récente.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Considération respectueuse du contexte de vie de l'enfant. • Attention soutenue. • Examen soigné de ses biais personnels (ex. : croyances, préjugés, valeurs). • Regard réflexif sur ses habiletés d'observation et d'analyse. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préparer l'observation.	• Examen soigné des informations. • Détermination juste du besoin d'observation. • Choix pertinent des outils d'observation. • Adaptation appropriée des outils d'observation, s'il y a lieu.
2. Réaliser l'observation.	• Utilisation pertinente des outils d'observation. • Relevé pertinent des éléments du contexte. • Consignation objective des faits et des comportements de l'enfant.
3. Analyser les observations.	• Interprétation nuancée des observations. • Liens pertinents entre les observations et les étapes du développement de l'enfant. • Identification claire des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant. • Repérage des écarts dans le développement global de l'enfant, s'il y a lieu. • Détermination du besoin d'observation supplémentaire.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Compléter le portrait périodique du développement de l'enfant.	• Synthèse appropriée des informations. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins de l'enfant. • Consignation des pistes relatives à de futures actions éducatives, s'il y a lieu. • Transmission appropriée d'informations, s'il y a lieu.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Veiller à la sécurité et à la santé de l'enfant.	• Pour l'enfant et pour le groupe. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • Avant l'arrivée des enfants, s'il y a lieu. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ du matériel de soins et de désinfection; ○ du dossier de santé de l'enfant; ○ d'outils de consignation (ex. : rapport d'incident, registre des médicaments). • À partir : ○ de la documentation récente; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation (ex. : protocoles, formulaires d'autorisation).
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Regard réflexif sur ses habiletés d'observation et d'analyse. • Suivi diligent auprès des personnes concernées, s'il y a lieu. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Assurer la sécurité de l'enfant.	• Vérification adéquate des lieux, du matériel et de l'équipement. • Supervision continue des jeux et des activités de l'enfant. • Choix sécuritaires au regard du matériel de jeu. • Désinfection adéquate des lieux et du matériel. • Entreposage approprié des produits d'entretien, des produits toxiques et des médicaments. • Transmission appropriée d'informations relatives aux bris ou aux lieux non sécuritaires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Répondre aux besoins liés au bien-être et à la santé de l'enfant.	• Vérification appropriée de la disponibilité des fournitures et du matériel de soins. • Relevé juste des signes d'inconfort et des symptômes de maladies infectieuses. • Actions pertinentes au regard des besoins de santé et d'hygiène de l'enfant. • Actions pertinentes au regard des besoins liés au repos et à l'alimentation. • Consignation appropriée des informations.
3. Signaler les situations d'abus et/ou de négligence.	• Relevé juste des indices d'abus et/ou de négligence. • Consignation appropriée du contexte et des faits. • Analyse adéquate de la situation. • Prise de décisions éclairée. • Transmission appropriée d'informations à la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • Respect de la procédure relative au signalement, s'il y a lieu.
4. Intervenir dans les situations d'urgence.	• Évaluation juste de la gravité de la situation. • Application rigoureuse des procédures d'urgence (ex. : évacuation des locaux). • Application rigoureuse des techniques de premiers soins. • Consignation appropriée des informations.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir des relations professionnelles.	• Avec l'enfant et la famille. • Avec des collègues et des personnes-ressources. • Dans des situations de travail variées. • En contexte de diversité. • En collaboration avec les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ des informations disponibles sur l'enfant (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ d'outils de communication (babillard, compte rendu quotidien); ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Regard réflexif sur ses habiletés de communication. • Utilisation judicieuse des technologies de la communication. • Décodage approprié des comportements non verbaux. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Communiquer de façon professionnelle.	• Application adéquate des principes et des techniques de communication. • Adoption d'une approche relationnelle socialement et culturellement adaptée. • Adaptation du niveau de langage à la situation. • Démonstration d'initiatives au regard de la communication. • Adoption d'attitudes favorables à la prévention et à la résolution des conflits.
2. Entretenir une relation de confiance avec l'enfant.	• Démonstration d'une proximité rassurante. • Interaction positive avec l'enfant. • Écoute attentive des idées, des opinions et des besoins exprimés par l'enfant.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Entretenir une relation de confiance avec la famille.	• Compte rendu pertinent du vécu quotidien de l'enfant et de ses besoins. • Choix approprié de sujets de discussion.
4. Entretenir une relation de confiance avec les collègues et les personnes-ressources.	• Préparation adéquate aux réunions formelles. • Participation active aux réunions formelles et informelles. • Respect des rôles de chacune et de chacun de même que du partage des responsabilités. • Affirmation claire de son leadership et de ses opinions professionnelles.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Préserver son intégrité physique et psychologique.	• Pour l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance. • Dans des situations de travail variées. • En collaboration avec : ○ des collègues; ○ la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ d'outils et de moyens de prévention en matière de santé et de sécurité au travail; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel ergonomique. • À partir de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Regard réflexif sur ses besoins personnels en milieu de travail. • Respect de l'éthique professionnelle.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Adopter des postures de travail ergonomiques.	• Application rigoureuse des règles de sécurité et d'ergonomie relatives au soulèvement des enfants ou d'objets lourds. • Mise en place de mesures préventives. • Mise en place de mesures correctives. • Utilisation appropriée du mobilier, du matériel et de l'équipement.
2. Intervenir dans un environnement stressant.	• Relevé pertinent des causes du stress et de ses conséquences sur sa santé mentale et physique. • Reconnaissance juste de ses capacités et de ses limites. • Choix pertinent de moyens de diminution du stress et d'adaptation aux changements. • Utilisation efficace de méthodes de travail et de techniques de gestion du temps.
3. Veiller à son bien-être professionnel.	• Identification claire des facteurs de risque et des facteurs de protection au regard de l'épuisement professionnel. • Reconnaissance juste de ses réactions physiologiques et émotionnelles dans diverses situations. • Identification de moyens de gestion de ses émotions. • Mise en œuvre de moyens favorables au maintien de sa santé physique et mentale.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Mettre en place des interventions démocratiques.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources. • À l'aide : ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Proposition de défis adaptés au développement de l'enfant. • Formulation de consignes claires. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Instaurer un climat harmonieux.	• Utilisation appropriée de stratégies et/ou de moyens relatifs à la sécurité affective. • Choix de moyens favorables au développement et au maintien d'un sentiment d'appartenance au groupe. • Implication adéquate de l'enfant ou du groupe dans la recherche de solutions. • Interaction appropriée avec l'enfant ou le groupe au regard de la prise de décisions.
2. Guider l'enfant dans les routines et les transitions de la journée.	• Accessibilité des fournitures et du matériel de soins. • Utilisation adéquate du matériel de soins. • Réponse appropriée aux besoins de l'enfant. • Utilisation de moyens favorables au développement de l'autonomie. • Déroulement efficace des transitions.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Guider l'enfant dans ses jeux.	• Offre de matériel éducatif favorable à l'exploration par l'enfant. • Accompagnement de l'enfant dans l'identification de ses préférences. • Exploitation judicieuse des jeux amorcés par l'enfant. • Adoption ponctuelle du rôle de partenaire de jeu.
4. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction des enfants et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Organiser l'environnement éducatif.	• Pour l'enfant et pour le groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • En collaboration avec : ○ l'enfant et le groupe, s'il y a lieu; ○ la famille, des collègues. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ du mobilier et de l'équipement; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement inclusif. • Relevé pertinent des possibilités d'exploration par l'enfant. • Application rigoureuse des règles de sécurité. • Respect rigoureux des principes d'ergonomie. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner des environnements éducatifs.	• Caractérisation appropriée de différentes approches éducatives. • Caractérisation appropriée des principes d'aménagement d'un environnement éducatif. • Réflexion éclairée sur les dimensions de la qualité éducative. • Analyse approfondie des retombées de l'environnement éducatif sur le développement global de l'enfant.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Structurer l'environnement éducatif.	• Application appropriée des principes d'aménagement. • Mise en place appropriée du matériel éducatif au regard des approches éducatives. • Disposition adéquate du mobilier et de l'équipement, s'il y a lieu.
3. Exploiter les lieux situés à proximité du service de garde éducatif.	• Examen approprié des possibilités de jeu dans les aires extérieures. • Démarches pertinentes auprès d'organismes ou de partenaires pour l'organisation de sorties éducatives.

Objectif	Standard
Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Planifier les actions éducatives.	• Pour l'enfant et pour le groupe. • En contexte de diversité. • En collaboration avec : ○ l'enfant et le groupe, s'il y a lieu; ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ d'outils de planification; ○ d'outils d'intervention, s'il y a lieu; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ des procédures du service de garde; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Réflexion éclairée sur les dimensions de la qualité éducative. • Réflexion éclairée sur l'inclusion. • Choix pertinent du matériel éducatif. • Réflexion éclairée sur les possibilités de jeu et d'interactions au regard du développement global. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer son approche éducative.	• Interprétation nuancée des avantages et des limites des approches éducatives. • Réflexion éclairée sur la complémentarité des approches éducatives. • Identification de priorités au regard de son approche éducative.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Concevoir la planification à court terme.	• Recherche efficace de possibilités d'actions éducatives. • Choix pertinent des actions éducatives. • Exploration appropriée de solutions de rechange ou de possibilités d'adaptation des actions éducatives. • Détermination juste des besoins de ressources humaines, matérielles et financières. • Consignation appropriée de la planification, s'il y a lieu.
3. Concevoir la planification à long terme.	• Concertation au regard de la tenue d'activités ou d'événements. • Préparation adéquate au regard de son rôle et de ses responsabilités. • Détermination juste des besoins de ressources humaines, matérielles et financières. • Proposition de stratégies et de moyens relatifs à la participation de l'enfant et de sa famille. • Consignation appropriée de la planification, s'il y a lieu.
4. Organiser la mise en place de la planification.	• Conception ou adaptation appropriée du matériel éducatif, s'il y a lieu. • Communication appropriée de la planification. • Affirmation claire de son leadership auprès des personnes concernées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l'enfant.	• Pour l'enfant et pour le groupe, s'il y a lieu. • En contexte de diversité. • En collaboration avec : ○ l'enfant et le groupe, s'il y a lieu; ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Réflexion éclairée sur les dimensions de la qualité éducative. • Réflexion éclairée sur l'inclusion. • Choix pertinent du matériel éducatif. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser la situation de l'enfant.	• Portrait juste des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant. • Compréhension adéquate du contexte social et culturel dans lequel évoluent l'enfant et sa famille. • Compréhension des particularités de la trajectoire de vie de l'enfant et de sa famille. • Recherche d'informations complémentaires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Valider le portrait de la situation de l'enfant.	• Collecte d'informations supplémentaires, s'il y a lieu. • Détermination juste du besoin d'observation supplémentaire, s'il y a lieu. • Approfondissement approprié des observations, s'il y a lieu.
3. Choisir les interventions.	• Recherche efficace de possibilités d'interventions. • Sélection d'interventions appropriées au regard des besoins de l'enfant. • Reconnaissance des ajustements requis dans la planification, s'il y a lieu. • Prévision des ressources humaines, matérielles et financières. • Consignation appropriée des informations, s'il y a lieu.
4. Organiser la mise en place du plan de soutien.	• Conception ou adaptation appropriée du matériel éducatif ou des outils d'intervention, s'il y a lieu. • Arrimage approprié du plan de soutien à la planification à court terme. • Affirmation claire de son leadership auprès des personnes concernées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contribuer à la mission du service de garde éducatif.	• Dans des situations de travail variées. • En contexte de diversité. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu; ○ la personne gestionnaire, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification, s'il y a lieu; ○ des informations disponibles (ex. : notes de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance, compte rendu quotidien, dossier de santé, dossier éducatif de l'enfant, informations sur la famille); ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques. • À partir : ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Prise en considération des idées et des opinions liées aux dimensions de la qualité éducative. • Adoption de comportements favorables à la collaboration. • Mise en valeur de son champ d'expertise. • Collaboration appropriée au passage de l'enfant vers l'école, s'il y a lieu. • Implication active dans les rencontres. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un partenariat avec la famille.	• Partage approprié des informations relatives aux progrès, aux forces et aux défis de l'enfant. • Établissement d'une entente sur la complémentarité des interventions. • Soutien empathique au regard du développement des habiletés parentales, s'il y a lieu. • Collaboration appropriée à la mise en place du plan de soutien et/ou du plan d'intervention, s'il y a lieu.
2. Participer à l'application de l'approche éducative.	• Détermination juste des rôles et des responsabilités au regard du bon fonctionnement du service de garde éducatif. • Concertation appropriée au regard de la complémentarité des actions éducatives. • Collaboration appropriée à la conception ou à la révision du programme éducatif du service de garde. • Arrimage approprié au projet éducatif, s'il y a lieu.
3. Participer à la tenue d'activités ou d'événements.	• Proposition de stratégies et de moyens relatifs à l'organisation. • Proposition de stratégies et de moyens relatifs à la participation de l'enfant et de sa famille. • Collaboration active à la mise en place des activités ou des événements, s'il y a lieu.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement favorable au développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Cohérence des interventions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Sélectionner des actions éducatives.	• Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens au regard du jeu actif. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens au regard de l'alimentation. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens au regard des besoins d'hygiène. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens au regard des besoins de repos. • Ajustement de la planification et des plans de soutien, s'il y a lieu.
2. Enrichir les actions éducatives au regard des besoins de l'enfant.	• Exploitation adéquate des situations de jeu amorcées par l'enfant. • Proposition adéquate de moments d'animation, s'il y a lieu. • Partenariat approprié avec la famille. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins, s'il y a lieu.
3. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction de l'enfant et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement favorable au développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Cohérence des interventions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Sélectionner des actions éducatives.	• Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement de la confiance en soi. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés sociales. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés morales. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables à l'éducation à la sexualité. • Ajustement de la planification et des plans de soutien, s'il y a lieu.
2. Enrichir les actions éducatives au regard des besoins de l'enfant.	• Exploitation adéquate des situations de jeu amorcées par l'enfant. • Proposition adéquate de moments d'animation, s'il y a lieu. • Partenariat approprié avec la famille. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins, s'il y a lieu.
3. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction de l'enfant et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Éveiller l'enfant à la littératie.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement favorable au développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Cohérence des interventions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Sélectionner des actions éducatives.	• Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés langagières. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens d'éveil à la lecture et à l'écriture. • Ajustement de la planification et des plans de soutien, s'il y a lieu.

Éléments de la compétence	Critères de performance
Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Enrichir les actions éducatives au regard des besoins de l'enfant.	• Exploitation adéquate des situations de jeu amorcées par l'enfant. • Proposition adéquate de moments d'animation, s'il y a lieu. • Partenariat approprié avec la famille. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins, s'il y a lieu.
3. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction de l'enfant et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde éducatif. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement favorable au développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Cohérence des interventions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Sélectionner des actions éducatives.	• Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés d'expression plastique. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés d'expression corporelle. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés d'expression dramatique. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement d'habiletés d'expression musicale. • Ajustement de la planification et des plans de soutien, s'il y a lieu.
2. Enrichir les actions éducatives au regard des besoins de l'enfant.	• Exploitation adéquate des situations de jeu amorcées par l'enfant. • Proposition adéquate de moments d'animation, s'il y a lieu. • Partenariat approprié avec la famille. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins, s'il y a lieu.
3. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction de l'enfant et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Éveiller l'enfant à la numératie et à son environnement.	• Auprès de l'enfant. • En situation individuelle et de groupe. • À l'intérieur et à l'extérieur du service de garde. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques; ○ du matériel éducatif. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Aménagement favorable au développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Cohérence des interventions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Exploitation appropriée de sa créativité. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Sélectionner des actions éducatives.	• Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés de raisonnement. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables au développement des habiletés de résolution de problèmes. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens d'éveil aux mathématiques. • Choix pertinent de stratégies et/ou de moyens favorables à la découverte de son environnement. • Ajustement de la planification et des plans de soutien, s'il y a lieu.
2. Enrichir les actions éducatives au regard des besoins de l'enfant.	• Exploitation adéquate des situations de jeu amorcées par l'enfant. • Proposition adéquate de moments d'animation, s'il y a lieu. • Partenariat approprié avec la famille. • Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins, s'il y a lieu.
3. Effectuer un retour sur ses actions éducatives.	• Interprétation nuancée de la rétroaction de l'enfant et/ou de sa famille. • Examen soigné de ses actions éducatives, de ses interventions, de ses habiletés et de ses attitudes. • Détermination juste de pistes d'amélioration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants.	• Au près du groupe et de l'enfant. • Au près de la famille. • En situation individuelle et de groupe. • En collaboration avec : ○ la famille, des collègues et des personnes-ressources; ○ les ressources de la communauté, s'il y a lieu. • À l'aide : ○ de la planification; ○ du plan de soutien, s'il y a lieu; ○ du plan d'intervention, s'il y a lieu; ○ du dossier éducatif de l'enfant, s'il y a lieu; ○ d'outils technologiques. • À partir : ○ des besoins, des champs d'intérêt et des capacités de l'enfant; ○ de la documentation récente; ○ du programme éducatif du service de garde; ○ du projet éducatif de l'école, s'il y a lieu; ○ des approches éducatives; ○ des procédures du service de garde; ○ de la législation.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Prise en considération des étapes du développement global de l'enfant. • Observation attentive de l'enfant et du groupe. • Communication bienveillante. • Détermination judicieuse des prochaines intentions éducatives. • Cohérence dans l'ajustement des actions au regard des dimensions de la qualité éducative. • Relevé pertinent des besoins de l'enfant et de sa famille. • Soutien émotionnel approprié au regard du vécu de l'enfant et/ou du groupe. • Soutien approprié aux apprentissages de l'enfant et/ou du groupe. • Mise à contribution appropriée de la famille, s'il y a lieu. • Mise à contribution appropriée des collègues et des personnes-ressources, s'il y a lieu. • Respect de l'éthique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Suivre l'évolution du développement de l'enfant.	• Détermination des prochaines actions éducatives favorables au développement global de l'enfant. • Mise en place d'actions appropriées au regard du passage de l'enfant vers l'école, s'il y a lieu. • Consignation appropriée des informations, s'il y a lieu.
2. Suivre l'évolution des besoins du groupe.	• Détermination des prochaines actions éducatives favorables à la cohésion du groupe. • Ajustement judicieux au regard du fonctionnement et de l'organisation du groupe, s'il y a lieu.
3. Examiner les possibilités d'innovation dans sa pratique professionnelle.	• Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard du soutien émotionnel offert aux enfants. • Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard de l'organisation du groupe. • Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard du soutien à l'apprentissage. • Identification des modifications requises dans sa pratique, s'il y a lieu. • Adoption de moyens de développement professionnel.

Formation générale commune et propre

Langue d'enseignement et littérature

Code : 4EF0

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ⅓

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	• Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	• Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	• Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage	
Discipline :	Français, langue d'enseignement et littérature
Pondération :	3-1-3
Unités :	2 ½
Précision :	L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 ⅔

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Exploration de sujets variés. • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit. •
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Périodes d'enseignement : 60

Unités : 2

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	• Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	• Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution.
3. Produire une argumentation sur une question philosophique.	• Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
 Pondération : 3-1-3
 Unités : 2 ⅓

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. | <ul style="list-style-type: none"> Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. Usage approprié des concepts clés. |
| 2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. |
| 3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs. | <ul style="list-style-type: none"> Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
 Pondération : 3-0-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral simple.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. - Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. - Échanges d'idées pertinentes. - Prononciation, intonation et débit acceptables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques modaux et à des temps de verbe parmi les suivants : simple present et present continuous, simple past et past continuous, future. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Pondération : 2-1-3
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. - Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. - Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. - Emploi généralement correct de verbes au passé. - Prononciation, intonation et débit convenables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques modals et à des temps de verbe parmi les suivants : simple present et present continuous, simple past et past continuous, present perfect, future. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	- Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Propos pertinents. - Application satisfaisante du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. - Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. - Communication appropriée à la situation. - Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. - Application convenable du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. - Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. - Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. - Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. - Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	- Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. - Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. • Emploi d'une terminologie équivalente. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	- Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. - Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. - Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. - Respect des règles de sécurité et d'éthique. - Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. - Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. - Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	- Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. - Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.

- Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
- Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels.
- Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
- Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.

2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.

3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.

- Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique.
- Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques.
- Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45	
Unités : 2	
Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45	
Unités : 2	
Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420. Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420. Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	• Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	• Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45	
Unités : 2	
Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser un problème de recherche.	• Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	• Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

Renseignements complémentaires

Glossaire relatif aux programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Lexique de la composante de formation spécifique

Le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* est assorti d'un lexique qui vise à faciliter la compréhension de certains termes utilisés dans la formulation des objectifs et des standards de la composante de la formation spécifique.

Action éducative

Moyen choisi et mis en place par l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance afin de fournir à l'enfant l'occasion d'exercer ses habiletés et de développer son potentiel. Cette action a pour but de favoriser l'apprentissage dans le respect des approches éducatives et des champs d'intérêt de l'enfant. Elle peut se mettre en place dans les interactions entre l'éducatrice ou l'éducateur et l'enfant de même que dans l'organisation des lieux et du matériel.

L'action éducative peut notamment prendre la forme d'une technique d'intervention, d'une mise en scène, de l'animation d'une routine, d'un rituel, d'une transition, d'une activité éducative ou spontanée ou encore d'une modification à l'aménagement ou au matériel.

Agir professionnel

Ensemble des pratiques déployées par l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance dans son action quotidienne et mobilisées par la pratique réflexive, notamment au regard de l'éthique professionnelle, de l'analyse du vécu professionnel et d'une perspective d'autodéveloppement des compétences attendues dans différentes situations de travail.

Approche éducative

Fondement selon lequel les actions éducatives sont accomplies. Chaque approche éducative affirme un rapport au monde et une vision du développement de l'enfant. Un service de garde éducatif ou encore une éducatrice ou un éducateur à l'enfance peut se référer à une approche éducative en particulier ou à certains éléments de différentes approches éducatives pour permettre la mise en œuvre du programme éducatif.

Besoins de l'enfant

Besoins qui se classent dans trois types :

- Besoins fondamentaux : besoins d'ordre physiologique et de sécurité.
- Besoins développementaux : besoins relatifs au développement global.
- Besoins particuliers : Cette expression peut désigner :
 - le besoin d'un soutien personnalisé ponctuel ou permanent, par exemple pour l'accomplissement d'une activité du quotidien (ex. : action éducative adaptée, mise en place d'un plan de soutien ou d'un plan d'intervention);
 - une condition particulière du développement de l'enfant qui a fait l'objet d'un diagnostic par une professionnelle ou un professionnel de la santé (ex. : trouble, handicap).

Compte rendu quotidien

Communication verbale, document papier ou document numérique visant à informer la famille sur les soins de base, les jeux et le développement de l'enfant.

Connaissance de soi

Capacité de l'enfant à prendre conscience, par exemple, de son tempérament, de son identité, de ses préférences, de ses valeurs ainsi que de ses compétences émotionnelles et sociales.

Domaines de développement

Domaines physique, moteur, cognitif, langagier, social, moral, affectif et sexuel, lesquels font partie du processus global de développement. En éducation, certaines perspectives peuvent inclure le domaine moral dans le domaine social. Les domaines de développement sont interreliés à des degrés divers, selon les apprentissages de l'enfant, ses expériences, ses champs d'intérêt et l'environnement dans lequel elle ou il évolue.

Dossier de santé de l'enfant

Dossier qui comprend toutes les informations relatives à la santé de l'enfant (ex. : renseignements médicaux, protocoles).

Écart de développement

Différence par rapport aux normes développementales qui est établie sur la base d'une synthèse des observations et des informations sur l'enfant au regard d'un ou de plusieurs domaines de développement.

Environnement de l'enfant

Milieu immédiat ou situé en périphérie de l'enfant et constitué de sa famille, du service de garde éducatif qu'elle ou il fréquente, de son école, des organismes communautaires de sa localité, etc. Ce milieu peut désigner à la fois des lieux physiques ainsi que le contexte social et culturel dans lequel évolue l'enfant.

Environnement éducatif

Lieux intérieurs et extérieurs aménagés en service de garde éducatif et lieux que l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance fréquente occasionnellement avec les enfants, le cas échéant (ex. : parc).

Expression artistique

Mode d'expression favorable au développement global de l'enfant et qui lui permet de s'exprimer autrement que verbalement, soit par différents langages artistiques (ex. : expression plastique ou éveil aux arts, expression corporelle, expression musicale, expression dramatique).

Facteurs de protection

Caractéristiques ou conditions qui soutiennent l'épanouissement de l'enfant. Plus les facteurs de protection sont présents dans sa vie, plus l'enfant pourra se développer selon son plein potentiel.

Facteurs de risque

Caractéristiques ou conditions qui peuvent entraîner des répercussions négatives sur le développement de l'enfant.

Intervention démocratique

Moyen ou stratégie favorable à l'établissement d'un climat positif ainsi qu'à un partage de pouvoirs entre l'enfant et l'adulte (ex. : éducatrice ou éducateur, membre de la famille) et qui peut s'exercer dans le respect des besoins, des préférences et des capacités de l'enfant, notamment au regard des choix quotidiens ou de la recherche de solutions.

Jeu amorcé par l'enfant

Activité physique, cognitive ou sociale qui est basée sur un plaisir toujours renouvelé et qui permet à l'enfant de découvrir ses champs d'intérêt et ses capacités d'une manière gratuite, volontaire, spontanée et libre.

Littératie

Habilités permettant d'acquérir de la confiance pour interagir avec les autres dans tous les aspects de la vie quotidienne, à l'aide notamment de l'oral, des gestes, des écrits, des images, des symboles ou des sons. Les interactions peuvent aussi avoir lieu par l'entremise de médias numériques. Ces habiletés se développent naturellement dans le jeu amorcé par l'enfant. Elles sont abordées sous l'angle de l'éveil et du développement global de l'enfant.

Numératie

Habilités permettant d'acquérir de la confiance pour interagir avec les autres dans tous les aspects de la vie quotidienne, grâce à des capacités de raisonnement, de résolution de problèmes et de compréhension du monde. Ces habiletés se développent naturellement dans le jeu amorcé par l'enfant, notamment la reconnaissance des caractéristiques des objets, la capacité à les classer ou à les comparer, à estimer des quantités, à s'orienter dans l'espace, etc. Ces habiletés sont abordées sous l'angle de l'éveil et du développement global de l'enfant.

Outils de travail

Documents (papier ou numériques) remplis par l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance et visant à conserver des traces des informations recueillies ou des actions posées (ex. : outils d'observation, outils de consignation) ainsi qu'à communiquer des informations (ex. : outils de communication pour la famille), s'il y a lieu.

Le compte rendu quotidien, le dossier de santé, le portrait périodique du développement de l'enfant, la planification, le plan de soutien, les grilles d'observation et le rapport d'incident ou d'accident constituent les principaux outils de travail de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance.

Outil d'intervention

Outil spécifique généralement tangible qui est utilisé dans le cadre de l'intervention de l'éducatrice ou de l'éducateur à l'enfance (ex. : repère visuel, tableau de motivation, marionnette, objet de stimulation sensorielle).

Plan de soutien

Réflexion de l'éducatrice ou de l'éducateur qui lui permet d'adapter ses actions éducatives aux besoins de l'enfant et/ou du groupe en complément de la planification. Le plan de soutien peut aussi être nommé « plan d'action ». Il peut être consigné ou non selon les pratiques en vigueur dans le milieu de garde.

Plan d'intervention

Outil de concertation présentant les actions à mettre en place pour l'enfant et sa famille. Le plan d'intervention précise également le rôle et les responsabilités des personnes intervenantes qui gravitent autour de l'enfant pour répondre à ses besoins particuliers. L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance collabore aux différentes étapes de la démarche du plan d'intervention (ex. : élaboration, réalisation et évaluation).

Portrait périodique du développement de l'enfant

Outil de consignation (papier ou numérique) rempli par l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance titulaire d'un groupe. Ce document fait partie du dossier éducatif de l'enfant et contient notamment une synthèse des observations portant sur son développement global (ex. : progrès, besoins, défis) ainsi que des informations sur les retombées des actions éducatives en ce qui le concerne.

Pratiques inclusives

Ensemble de pratiques qui considèrent l'unicité de l'enfant et permettent de reconnaître que ses besoins fluctuent dans le temps et selon les contextes. Ces pratiques visent notamment à adapter l'environnement, la communication et les actions éducatives pour que l'enfant puisse réaliser son potentiel.

Qualité éducative

Qualité qui repose sur deux catégories d'éléments, certains relevant de la qualité structurelle et d'autres, de la qualité des processus.

La qualité structurelle fait référence à un ensemble de variables qui influencent indirectement la qualité des processus, par exemple le rapport adulte-enfants, la taille des groupes et la formation du personnel, encadrée par la réglementation.

La qualité des processus regroupe des éléments qui influencent la vie des enfants. Elle se décline en quatre dimensions, soit l'interaction du personnel éducateur avec les enfants; les expériences vécues par les enfants; l'aménagement des lieux et le matériel et l'interaction entre le personnel éducateur et les parents.

Saines habitudes de vie

Ensemble des habitudes liées à l'hygiène, au repos, à la saine alimentation et au jeu actif. Ces habitudes contribuent au maintien d'un état de bien-être chez l'enfant.

Trajectoire de vie

Ensemble des événements, des étapes et des passages vécus au fil du temps par l'enfant ou sa famille (ex. : sur les plans scolaire, professionnel, familial, relationnel ou de la santé).

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle fait en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Risques en matière de santé et de sécurité du travail

Cette section approfondit les risques mentionnés dans chaque compétence du programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance*.

Le tableau de la page suivante, « Sources et niveaux de risques pour chaque compétence », associe à chaque compétence les six sources de risques énumérées dans la typologie ci-dessous. Il précise également les niveaux de risques faibles ou élevés. Ces niveaux de risques sont présentés à titre indicatif puisqu'ils varient selon les opérations effectuées et le contexte de réalisation. Ce tableau sert de guide au personnel enseignant pour la planification d'activités d'apprentissage progressives, une organisation pédagogique conforme à la santé et la sécurité du travail.

Typologie des risques en santé et sécurité du travail avec la liste des dangers ou des situations à risque :

- Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique :
 - Formes (solide, liquide, aérosol, gaz, etc.) et exposition (Inhalation, absorption cutanée, ingestion, etc.).
- Risques physiques ou dangers d'ordre physique :
 - Risques électriques;
 - Risques thermiques;
 - Bruits;
 - Vibration;
 - Autres risques physiques.
- Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique :
 - Formes (poussières, brume, fluide, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, coupure, etc.).
- Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique :
 - Postures contraignantes;
 - Efforts excessifs;
 - Mouvements répétitifs.
- Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial :
 - Facteurs liés à la nature du travail;
 - Facteurs liés à l'organisation du travail;
 - Facteurs sociaux.
- Risques liés à la sécurité ou danger pour la sécurité :
 - Risques liés aux phénomènes mécaniques généraux;
 - Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement;
 - Risques de chutes (travailleurs et objets);
 - Risques liés aux espaces clos;
 - Risques d'incendie ou d'explosion;
 - Violence au travail.

TABLEAU : SOURCES ET NIVEAUX DE RISQUES POUR CHAQUE COMPÉTENCE

CODE DE LA COMPÉTENCE	<i>Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)</i>	Sources de risques					
		Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique	Risques physiques ou dangers d'ordre physique	Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique	Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique	Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial	Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité
	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	1	2	3	4	5	6
02KJ	Explorer la profession.	○	○	○	○	○	○
02KK	Examiner le développement global de l'enfant.	○	○	○	○	○	○
02KL	Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille.	○	○	○	○	○	○
02KM	Observer l'enfant.	○	○	○	○	●	○
02KN	Veiller à la sécurité et à la santé de l'enfant.	○	●	●	●	●	●
02KP	Établir des relations professionnelles.	○	○	○	○	●	○
02KQ	Préserver son intégrité physique et psychologique.	○	●	●	●	●	●
02KR	Mettre en place des interventions démocratiques.	○	●	●	●	●	●
02KS	Organiser l'environnement éducatif.	○	○	○	●	●	●
02KT	Planifier les actions éducatives.	○	○	○	○	●	○
02KU	Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l'enfant.	○	○	○	○	●	○
02KV	Contribuer à la mission du service de garde éducatif.	○	○	○	○	●	○
02KW	Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie.	○	●	●	●	●	●
02KX	Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales.	○	●	●	●	●	●
02KY	Éveiller l'enfant à la littératie.		●	●	●	●	●
02KZ	Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique.		●	●	●	●	●
02L0	Éveiller l'enfant à la numératie et à son environnement.		●	●	●	●	●
02L1	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants.		●	●	●	●	●

Niveaux de risques

Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) de la présence du risque et non selon la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Risque faible : ○

Risque élevé : ●

